



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 12 janvier 2021

À l'attention de Madame la Ministre Barbara Pompili,

De la part de Nicolas Girod, porte-parole
Damien Houdebine, Secrétaire national,
et le Secrétariat National de la Confédération paysanne

Demande de moratoire sur la méthanisation

Madame la Ministre,

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie fait la part belle à la méthanisation, présentée à la fois comme une énergie renouvelable permettant de diversifier le mix énergétique, comme un complément de revenu pour les paysan-ne-s et comme une possibilité de s'affranchir des engrais de synthèse. La filière de la méthanisation agricole connaît depuis plusieurs mois un emballement, avec une multiplication des projets de méthaniseurs industriels aux capacités de production toujours plus grandes. Cette accélération est confirmée par la Commission de Régulation de l'Energie qui estime que la capacité de production de 6 TWh planifiée pour 2023 par la PPE sera atteinte à la fin 2021.

Si la production de méthane à partir de biodéchets est un principe intéressant, qui à petite échelle peut contribuer à l'autonomie énergétique des fermes, la Confédération paysanne constate sur le terrain de nombreuses dérives et alerte sur les risques suivants :

Un risque « agricole » avec un renversement des valeurs qui font que les paysan-ne-s deviennent producteurs-trices d'énergie et non plus de nourriture, une monopolisation de terres agricoles à des fins autres que l'alimentation, une augmentation du prix de la terre agricole la rendant inaccessible à l'installation, une consommation de fourrages indispensables aux animaux avec une concurrence accrue en cas de sécheresse, un système tendant à favoriser l'élevage en bâtiment au détriment du pâturage, un appauvrissement des sols à des fins de production d'énergie et non plus de denrées indispensables. Trop de végétaux qui ne sont pas des déchets alimentent les méthaniseurs : le plafond de 15 % de cultures dites « principales » est problématique car il est beaucoup trop élevé pour éviter les accaparements de terres massifs et n'intègre ni les cultures intermédiaires ni les prairies permanentes, sans compter que les contrôles sont largement insuffisants pour faire respecter ce plafond. Par ailleurs les cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVE) sont parfois irriguées. Si la recherche d'une production végétale continue sur l'année et donc d'une captation maximale de carbone est entendable, une telle pratique entre en concurrence avec d'autres usages de l'eau et ne saurait être prioritaire, dans un contexte déjà tendu.

Des risques « environnementaux » en termes d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, d'accidents industriels, de pollution des eaux et des sols par l'épandage de digestats. A ce jour, aucune



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Analyse du Cycle de Vie (ACV) complète de la méthanisation n'a été réalisée : les émissions de GES liées au transport des matières entrantes sont sous-estimées et risquent de s'accroître avec une concurrence accrue pour accéder aux intrants. Les fuites de méthane et de protoxyde d'azote ne sont pas prises en compte, alors qu'ils sont de puissants gaz à effet de serre, au pouvoir réchauffant global bien supérieur au CO². Au niveau local, l'épandage de digestats n'entraîne pas de baisse, à due proportion, des autres fournitures d'azote, entraînant une pollution des sols et des eaux, soulignée récemment par l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Le risque d'accident industriel est bel et bien présent, comme l'a montré cet été la catastrophe de Châteaulin (Finistère), qui a provoqué une contamination de l'Aulne privant 180 000 personnes d'eau potable.

Des risques « financiers » pour les paysan-ne-s qui se lancent dans des investissements importants sur leurs fermes, et sont contraint-e-s à une exigence de rentabilité figeant les systèmes productifs pour produire du gaz coûte que coûte, afin de rembourser les dettes. Ce risque est aussi collectif, dans la mesure où il prive le monde paysan d'un argent public indispensable aux modifications structurelles du modèle agricole.

Pour ces raisons, la Confédération paysanne demande un moratoire sur les nouvelles unités de méthanisation et la réalisation d'un premier bilan, s'appuyant sur un audit indépendant des installations existantes et une Analyse de Cycle de Vie (ACV) complète, prenant en compte l'ensemble des impacts environnementaux.

Nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer nos salutations cordiales et sommes à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Nicolas Girod, porte-parole

Damien Houdebine, Secrétaire national,
et le Secrétariat National de la Confédération paysanne